Annexe 25

COMMUNE DE
HAMOIS

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur et Madame SAMBON/DOPPAGNE** demeurant **Tige de Buresse, 88 à 5360 Hamois**.

Le bien concerné est situé **Tige de Buresse, 88 à 5360 Hamois** et cadastré **1e division, HAMOIS, section A n°121L3**.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation et la régularisation d'un volume de liaison** et présente les caractéristiques suivantes : article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecarts par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement WILLEME FERNAND autorisé le 16 janvier 2008 et modifié le (lot n° 4):
 - la superficie totale des volumes secondaires excède de plus de 50% de la superficie du volume principal ;
 - présence d'une toiture plate ;
 - matériau de parement non conforme (bardage ardoisé) ;
 - présence de baies à dominante horizontale.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et uniquement sur rendez-vous l'après-midi sauf le mercredi (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be), au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04 novembre 2026 au 18 novembre 2026 au Collège communal, soit:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 30 octobre 2026.